

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paulin**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paulin, que le conseil municipal de cette municipalité, lors d'une séance ordinaire tenue au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, situé au 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, lundi le 7 février 2022 à 20 h 00, a adopté le règlement numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND-RANG ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE.**

**Objet :** Le présent règlement décrète un emprunt pour des travaux de réfection du chemin du Grand-Rang et l'emprunt nécessaire.

Le 16 mars 2022, Monsieur Richard Villeneuve, CPA, CA, directeur de l'accompagnement et des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous a informé que le règlement numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) a été approuvé pour un emprunt n'excédant pas 2 413 233 \$.

Ledit règlement peut être pris en communication au bureau municipal situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, durant les heures normales de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur dès la publication du présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal.

Donné à Saint-Paulin, ce vingt-huitième jour de mars deux mille vingt-deux.

  
\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier